

AVIS AUX FOURNISSEURS

SIEMENS

Objet : Changement de marque des composantes de RR à Siemens

Expéditeur : Andrew Robinson
Titre du poste : Chef de la chaîne d'approvisionnement

Gamme de produits : Turbines à gaz aérodérivées (ADGT)
Unité commerciale de Siemens : Siemens Canada limitée

Numéro d'avis aux fournisseurs :
SC002
Diffusion : 001
Date : 11 novembre 2015

À l'attention du directeur général

Madame, Monsieur,

Introduction

Le 1er décembre, Siemens a fait l'acquisition du secteur des turbines à gaz aérodérivées et des compresseurs de Rolls-Royce. Avec cette acquisition et selon les stipulations de l'entente sur les marques de commerce établie et signée par Rolls-Royce et Siemens, Siemens doit arrêter d'utiliser les marques de commerce de RR.

Portée/applicabilité

Cet avis s'applique aux fournisseurs de Siemens Canada limitée (SC) et de la Industrial Turbines Company Ltd (ITCL, Royaume-Uni) pour toutes les pièces fournies pour les moteurs RB, Trent, Avon et 501k.

Mesure requise

Nous envoyons cet avis pour nous assurer que l'entente mentionnée ci-dessus sera respectée et que les fournisseurs fourniront avant le 18 novembre 2015 une liste des pièces ayant les marques indiquées et la date à laquelle ils seront en mesure de se conformer aux exigences ci-dessous.

- Toute référence à Rolls-Royce ou Rolls-Royce Canada doit être retirée de toutes les pièces et être remplacée par Siemens Canada limitée.
- Toute référence à « Numéro de pièce RR » doit être remplacée par « Numéro de pièce du client ».

Toutes les réponses doivent être envoyées à l'adresse adgtsupplierquality.energy@siemens.com avant le 18 novembre 2015.

